



## *Mairie de Fontenay le Vicomte*

### DÉCISION DU MAIRE

#### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE ET L'ASSOCIATION CHEVANNES, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT POUR LA TOURNÉE DU PÈRE NOËL SUR SON TRAINÉAU ILLUMÉ

N° 2024/18

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, déléguant au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune souhaite organiser une tournée du Père Noël sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire appel à un prestataire pour l'organisation de cet évènement ;

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat de prestation de service proposé par l'association Chevannes, Patrimoine et Environnement ;

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** Un contrat de prestation de service est conclu entre la Commune de Fontenay-le-Vicomte et l'association Chevannes, Patrimoine et Environnement pour la tournée du Père Noël sur son traîneau illuminé.

**ARTICLE 2 :** Le montant du contrat de prestation de service est de 300 euros (trois cent euros) pour l'ensemble de la prestation notamment le défraiement du transport et la mise en place de l'ensemble du matériel.

**ARTICLE 3 :** L'évènement aura lieu le samedi 21 décembre 2024 entre 17h00 et 20h00 sur un itinéraire défini qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

**ARTICLE 4 :** La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2024.

**ARTICLE 5 :** Madame le Maire est chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera adressée au Préfet de l'Essonne.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire. Les membres du conseil municipal seront informés au prochain conseil municipal.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,

Le 10 octobre 2024

Le Maire

Valérie MICK RIVES

